



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Commission consultative des programmes de l'enseignement musical**

# **Programme d'études**

## **A.1.3.7. Fugue**

### **Compétences préalables souhaitées**

La fugue est une composition musicale établie sur un thème, d'après les règles de l'imitation périodique régulière. Il est utile que l'élève possède des connaissances avancées en analyse, harmonie et contrepoint. En particulier la connaissance et le maniement des techniques contrapuntiques suivantes sont recommandés :

- contrepoint renversable;
- techniques d'imitations: imitations par mouvement direct, contraire, rétrograde et en miroir; augmentation, diminutions canons, etc.

### **Condition d'admission**

Être au moins inscrit en division moyenne spécialisée en contrepoint et en harmonie.

### **Programme d'études**

Le programme d'études inclut des différents éléments de la fugue :

- Sujet
- Réponse
- Contre-sujet(s)
- Exposition
- Contre-expositions
- Divertissements
- Strette
- Pédale
- Forme et plan tonal

## **DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE**

### **Examen pour l'obtention du diplôme du premier prix**

L'examen comporte une épreuve pendant laquelle l'élève devra écrire une fugue à trois ou à quatre voix, au choix de l'établissement.

## **DIVISION SUPÉRIEURE**

### **Examen pour l'obtention du diplôme supérieur**

L'examen comporte une épreuve pendant laquelle l'élève devra écrire une fugue à trois ou à quatre voix, au choix de l'établissement.